

Representation salarie inscription liste prefecture?

Par reglisse, le 10/10/2010 à 12:28

Bonjour,

on m'a dit qu'il était possible de s'inscrire sur une liste (à priori auprès de la préfecture) afin de défendre les salariés qui le souhaiteraient et ce sans être élu.

C'est à dire qu'une seule inscription suffit et que cela fait aussi de la personne qui s'inscrit sur cette liste un salarié protégé.

Est ce que cela existe et si oui, quelle est la procédure pour s'inscrire?

merci de vos réponses